

Légation de Suisse  
en  
France

Paris, le 19 Décembre 1895  
15<sup>bis</sup>, rue de Marignan

N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

Prière de rappeler  
le numéro ci-dessus

Mon cher Vice Président

Il me paraît, dans l'affaire de Menelik, que nous devons avant tout conserver devant les yeux notre but, qui est de chercher à éviter de mettre le doigt dans un engrenage pouvant nous rapprocher, au delà de ce qui nous convient, de l'un ou de l'autre des groupements politiques actuels en Europe. L'Europe nous a toujours à côté jusqu'ici, à Berlin, à Bruxelles, lorsqu'il s'est agi de affaires africaines, de nous sommes ainsi considérés par l'Europe comme plus particulièrement désintéressés en ces matières, ce qui nous permet de nous tenir à l'écart le plus profitable.

Quels sont les dangers à éviter ?

Du côté de l'Italie, c'est le danger d'être accusés de sympathie pour Menelik, lequel nous est absolument indifférent, et c'est le danger d'être accusés de ne pas reconnaître les pleurs de quinquinal sur le Mer Rouge. — Du côté franco-rupe, c'est le danger

Munis

Munis dachenal,

Vice Président du Conseil fédéral

Berne

BAR

145

Dodis



d'être soupçonnés de complaisance pour l'Italie & ses alliés de Berlin, Vienne & Londres, si nous acceptons le traité d'Ucciali conclu par Menelik & qu'on n'a pas officiellement reconnu à Paris ni à Pétersbourg; on nous reprocherait peut-être d'autant plus cette complaisance à Paris qu'elle coïnciderait avec le traité du Simplon.

C'est pour cela que j'avais cherché, non pas une équivoque, comme vous l'écrivez à tort M<sup>r</sup> Grappone, mais une solution d'attente considérée comme bonne à Paris & qui nous permettait de répondre aux objections ou récriminations éventuelles des Italiens.

Je regrette beaucoup que M<sup>r</sup> Hg ait eu, en mains, à ce qu'il prétend, une lettre de M<sup>r</sup> Buchenmatt dans laquelle vous ne m'ignorez d'ailleurs le contenu & qui n'est évidemment pas une lettre officielle, mais je n'hésite pas à penser qu'on peut parfaitement persister dans l'attitude que je me permets de conseiller.

Il me paraît qu'avant tout, il ne faut pas donner le moindre bout de papier à M<sup>r</sup> Hg. Si celui-ci veut de l'argent à des expéditions aventureuses en Abyssinie, c'est son affaire & probablement son profit; les aventures de M<sup>r</sup> Hg

ne concernant en rien la Confédération suisse & des magistrats; je m'en tiendrais nettement vis à vis de lui à la déclaration verbale qu'il n'obtiendra pas et que Menclik n'obtiendra pas de la Suisse, sur une forme quelconque & par un intermédiaire quelconque, diplomatique ou autre, l'acceptation de l'absorption à l'union postale; que nous ne lui déclarerons verbalement pas une parole de bonnes raisons dont l'une est que ces ripostes désagréables ne peuvent rien à être formulés par écrit, et que, d'une façon générale, nous le prions nettement et définitivement de nous laisser tranquilles avec des propositions de ce genre.

De cette façon, nous pourrions toujours répondre à l'Italie non seulement que nous ne correspondons pas de rien sur des axes Menclik, mais que nous avons refusé de traiter sur une forme quelconque avec le régime. — La France étant d'accord que nous refusons l'entrée de l'absorption dans l'union postale, ne pourra de son côté formuler aucune réclamation, si elle venait à être venant de quelque chose. —

Faut-il absolument & immédiatement aller plus loin & faire le second pas réclamé par M. Grappin? — Faut-il

absolument & immédiatement renouer à l'attitude d'indifférence  
 non seulement diplomatique mais même de la Suisse  
 dans les questions africaines de papier dans le dan  
 italo-anglais de la Triple Alliance, sur cette question  
 spéciale? — M. Guffroya donne plusieurs excellentes  
 raisons, mais elle s'opposent depuis longtemps dans  
 une, elle est la conclusion du traité du Simplon; or  
 précisément elle-là m'engagerait à éviter une  
 coïncidence de dates qui, en France, pourrait faire  
 droper l'oreille, puisque vous savez qu'en France le  
 Simplon, jadis la coqueluche de Gambetta, est aujourd'hui  
 pris par le mauvais côté.

Il me semble en tous cas que cette seconde étape  
 ne devrait être franchie qu'après la Suède, le Danemark,  
 la Hollande, la Belgique, les Etats-Unis et en général  
 les Etats voisins aux Empires Africains de Berlin  
 et de Bruxelles, dont l'Europe nous a toujours écartés.  
 Si les Etats acceptent le traité d'Ucciali, nous ne serons  
 plus des boudeurs collés à l'alliance franco-russe, mais  
 nous ferons comme tous les tiers. Je suis bien d'accord que tous les

Mercelich ne valent pas des désagréments avec l'Italie, mais notre acceptation formelle du traité d'ucciali vaut quelque chose & peut être gardé en réserve pour quelque occasion commerciale ou autre, si nous devons un jour le donner. — Le traité d'ucciali est "en l'air" comme l'ancien traité de Français avec la Reine de Madagascar et nous ne sommes vraiment pas tenus de le regarder du même oeil que les alliés politiques de l'Italie.

En résumé, je crois que le second point peut & doit être mis à l'étude — mais je pense, par le premier point, qu'il faut s'y tenir fermement, et envoyer M. K. les mains vides; tant pis pour lui; nous ne lui avons jamais rien promis; nous ne lui devons rien de reconnaître d'aucune sorte, & surtout nous avons le devoir primo de ne pas occasionner à la suite des désagréments à cause de lui et secundo de ne pas nous voir ridiculiser en discutant les prétentions des ports de l'abyssinie. — En résumé encore, je ne vois pas la nécessité absolue & immédiate, si nous nous montrons avec raison raides et impitoyables envers une personnalité sans mandat & comme toute inquiétante, de

tant retourner pour cela, j'acquiesce notre wagon sur  
une autre voie et de faire immédiatement un banc  
à pieds joints dans la politique africaine de M<sup>r</sup> Crispien;  
sur ce dernier point, nous ne sommes pas tenus de tenir  
de zèle.

Notre très affectueux  
Karl